

## LIVRET D'ACCUEIL

Vous venez de vous inscrire à une session de formation pratique proposée par notre organisme de formation Collège National d'Occlusodontologie Auvergne, et nous vous en remercions !

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

### Table des matières

<a href="#">Qui sommes-nous ?</a>	2
<a href="#">Prérequis et public concerné</a>	2
<a href="#">Prise en charge des formations</a>	2
<a href="#">Nos lieux de formation</a>	3
<a href="#">Hébergement et restauration</a>	3
<a href="#">Notre engagement qualité</a>	3
<a href="#">Nos objectifs pédagogiques</a>	4
<a href="#">Nos méthodes pédagogiques</a>	4
<a href="#">Modalités d'évaluation</a>	5
<a href="#">Les moyens pédagogiques et techniques</a>	5
<a href="#">Notre équipe pédagogique</a>	5
<a href="#">Vos engagements</a>	6
<a href="#">Annexes</a>	6
<a href="#">Conditions générales de vente CNO SA</a>	6
<a href="#">Règlement Intérieur CNO</a>	6

### Qui sommes-nous ?

Le Collège National d'Occlusodontologie Auvergne (CNO Auvergne) a pour buts, selon les statuts du Collège National d'Occlusodontologie (CNO) :

- La participation à la formation post-universitaire et permanente, pour la promotion de l'enseignement, de la recherche et de la pratique clinique en Occlusodontologie.
- D'être un lieu de rencontre et d'échanges entre des cliniciens, des chercheurs et des enseignants.
- L'organisation de manifestations scientifiques.

La finalité du Collège National d'Occlusodontologie Auvergne (CNO Auvergne) est d'avoir une activité propre; elle organise des réunions scientifiques et pédagogiques, et participe à l'éducation permanente des confrères de sa région.

### Prérequis et public concerné

Toute personne membre du corps médical ou para-médical légalement reconnu, désireuse de faire partie du Collège, et à jour de sa cotisation. L'admission d'un candidat ne répondant pas à ces conditions est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

## **LIVRET D'ACCUEIL**

### **Prise en charge des formations**

Nos formations étant Datadockées et réservées aux professions médicales diplômées en exercice, elles peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière, en particulier du FIF-PL selon la spécialité du participant.

D'autres cas peuvent se présenter, notamment pour les salariés hospitaliers qui devront se rapprocher de l'ANFH qui est l'OPCA de la Fonction Publique Hospitalière (agrée par le Ministère de la Santé et des Sports).

ANFH, 265 rue de Charenton 75012 Paris Tél. : 01 44 75 68 00 [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)

Pour les personnes en situation de handicap, l'Agefiph est le fond de financement requis.  
<https://www.agefiph.fr/> . Numéro vert : 0800 11 10 09

### **Nos lieux de formation**

Le programme des formations est en ligne sur le site internet . Il permet de connaître les prochaines dates et lieux de formation.

Nous vous accueillons uniquement dans des hôtels ou salles de conférences aménagés en respect des normes obligatoires pour les personnes en situation de handicap, et en respect des normes sanitaires imposées.

Dans le cadre des restrictions sanitaires imposées pour la COVID 19, les salles sont aménagées (distanciation, fourniture de gel hydroalcoolique, port du masque).

### **Hébergement et restauration**

Le CNO Auvergne ne prend pas en charge les coûts de l'hébergement hôtelier des participants. Cependant un tarif négocié auprès de l'hôtel dans lequel se déroule la formation est transmis aux participants. Une liste d'hôtels à proximité est aussi proposée afin de laisser un libre choix aux participants.

Afin de réunir les participants dans un moment de partage et de convivialité, les repas de midi sont servis sur place et sont inclus dans le prix de la formation.

Les préférences alimentaires sont prises en compte avec l'hôtel ainsi que les allergies éventuelles et potentielles des différents participants.

### **Notre engagement qualité**

Le CNO Auvergne répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations. Les critères qualité visés sont notamment les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics des participants,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations,
- Les conditions d'information du public sur les prérequis, les objectifs pédagogiques, les méthodes, les modalités d'évaluation, le prix de la formation, les délais d'accès et les résultats obtenus,
- La prise en compte des appréciations rendues par les participants, par enquêtes de satisfaction.

## **LIVRET D'ACCUEIL**

Le CNO Auvergne veille à assurer une grande qualité d'accueil de ses participants à la formation. Notre équipe à taille humaine a choisi de rester centrée sur ses domaines de compétence : l'occlusodontologie. Elle est constituée de formateurs experts en chirurgie dentaire.

Nous tenons à vous accueillir dans des salles de séminaires agréables, confortables et disposant d'un équipement de qualité nécessaire au bon déroulement de votre formation.

Pendant toute la durée de votre formation, vos formateurs et votre responsable logistique seront vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions.

### **Nos objectifs pédagogiques**

Les informations dispensées lors des journées ou des modules de formation pratique sont basées sur le partage de connaissances, et la transmission de savoir-faire.

Le participant se verra recommander des protocoles de fonctionnement à mettre en œuvre dans sa pratique quotidienne, en se basant sur l'analyse critique de la littérature internationale. Le participant pourra ainsi analyser, discuter et expérimenter ces recommandations, décider et faire des choix, pour ensuite les mettre en place et les appliquer dans son cabinet, avec ses patients. Il va ainsi améliorer ses connaissances, son savoir-faire et ses compétences.

### **Nos méthodes pédagogiques**

Le CNO Auvergne est engagé dans un processus d'amélioration continue pour apporter des réponses concrètes aux praticiens et professionnels qui souhaitent acquérir des compétences cliniques et thérapeutiques en Occlusodontologie.

Nos méthodes pédagogiques sont le résultat de 30 ans de formation: formation par projection multimédia, diaporama commenté, documents fournis, Pratique sur cas cliniques, QCM à choix multiples en début et en fin de formation.

Une idée principale nous guide: partager le savoir et le savoir-faire.

### **Modalités d'évaluation**

Lors de nos formations pratiques, chaque module est évalué de manière formative (QCM, questions/réponses, mises en situations, etc.) afin d'attester du niveau de connaissance et de compétence acquis en fin de formation. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant. Nous demandons également aux participants de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation, à l'issue du module.

Les participants reçoivent en fin de formation :

- L'attestation de fin de formation,
- L'attestation de présence et de règlement en cas de prise en charge de la formation,
- L'attestation de présence et de règlement à remettre au comptable,
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande.

## **LIVRET D'ACCUEIL**

Un bilan annuel de la satisfaction des participants est tenu à leur disposition, sur demande.

### **Les moyens pédagogiques et techniques**

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques et pédagogiques récents et complets, adaptés aux objectifs de la formation. Nous utilisons des techniques modernes et innovantes pour donner à nos présentations un attrait pédagogique renforcé : imagerie 3D, animations, montage audiovisuel commenté, etc...

Les moyens pédagogiques et supports remis aux participants sont indiqués dans les programmes de formation.

### **Notre équipe pédagogique**

Le Bureau du CNO Auvergne s'est entouré d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs, pour la formation pratique.

Le CNO Auvergne fait appel à des conférenciers reconnus de la profession pour les journées de conférences.

### **Vos engagements**

Le Règlement Intérieur du CNO national décrit les règles qui s'appliquent à tous les membres participant à une action de formation dispensée au sein du CNO Auvergne et pendant toute la durée de la formation suivie.

Vous pouvez prendre connaissance de ce Règlement Intérieur en annexe.

### **Annexes**

**Conditions générales de vente**  
**Règlement Intérieur**

**Mis à jour à CLERMONT-FERRAND, le 09/02/2024**

Cyrille MOMEGE

